

**DOSSIER**

Pages 8 et 9

## Conseil municipal : mode d'emploi



Janvier 2021 #59 [www.saint-nom-la-breteche.fr](http://www.saint-nom-la-breteche.fr)



**5**

Vaccination :  
le point sur la situation



**8**

Tout savoir sur les séances  
du Conseil municipal



**10**

Vacances de février :  
l'Espace Jeunes est ouvert !



**12**

Projet de Résidence services  
pour seniors





**GIMCOVERMEILLE**  
Le talent immobilier

**CONFIEZ-NOUS VOTRE BIEN À LA VENTE,  
NOUS CONNAISSONS DÉJÀ VOTRE ACQUÉREUR.**

6, Place de l'Europe - 78860 Saint-Nom-La-Bretèche - Tél. : 01 34 62 08 08 - [www.gimcovermeille.com](http://www.gimcovermeille.com)

 <p><b>Création - Rénovation</b> <b>Carrelage intérieur</b> (Sol, Salle de bain, Cuisine) Parquet</p> <p><b>Terrasse</b> (Dallage, Carrelage, Pavé, Bois, Composite Dalle sur plot)</p> <p><b>Démolition</b></p> <p>06 86 84 02 14 06 26 68 31 67</p>	<p><b>SAS ISSNER</b> 40, rue Charles de Gaulle 78860 Saint-Nom-la-Bretèche</p>  <p><a href="mailto:sas.issner@gmail.com">sas.issner@gmail.com</a></p>	<p><b>Aménagement de jardin</b></p> <p><b>Clôture</b> <b>Pavage (Allée, cour)</b> <b>Entretien de jardin (Taille, Tonte)</b> <b>Elagage, Abattage</b></p> <p>06 33 66 23 43</p>	
	<p><b>06 33 66 23 43</b></p>		



**ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE / TRAITEMENT D'EAU**

DÉPANNAGE - CRÉATION - RÉNOVATION  
CHAUFFAGE - ADOUCISSEUR - MOTORISATION - INTERPHONIE

**SAS ALVES**

26 ter, avenue des Platanes - 78860 Saint-Nom-La-Bretèche

**Tél. : 01 70 72 68 90**

Fax : 01 70 72 68 99    mail : [contact@alves-sarl.com](mailto:contact@alves-sarl.com)



**J-M Peinture**

**06 07 56 25 62**

Peinture intérieur & extérieur  
Petits travaux de rénovation  
Parquet & Carrelage

[jeanmarcpeinture@gmail.com](mailto:jeanmarcpeinture@gmail.com)

40 rue Charles de Gaulle  
78860 Saint-Nom-La-Bretèche





Depuis  
1984

**AUGU**

**Fermetures**

*L'esprit d'Ouvertures*

Vérandas ■ Pergolas bioclimatique ■ Fenêtres  
Volets ■ Portes ■ Automatismes ■ Stores, Clôtures

**01 34 51 72 84**



## Editorial

Chers Nonnais-Bretêchois,

L'année écoulée fut inédite et surtout éprouvante, 2021 nous remplit d'espérance avec l'arrivée de la vaccination.

Je remercie de nouveau les professionnels de santé pour leur mobilisation permanente ainsi que la Région qui a fait bénéficier notre village d'une journée de dépistage.

Face au virus nous avons désormais tous pris de nouvelles habitudes de vie et de travail et agissons en adaptation permanente.

Je vous confirme que dans notre commune tous les services fonctionnent, les élus s'activent, les référents de quartiers sont en place, les premiers comités consultatifs vont se réunir à partir de février, les commissions municipales et les conseils municipaux poursuivent leurs travaux.

Nous gardons le cap pour mettre en œuvre nos projets majeurs malgré les contraintes financières bien connues auxquelles les communes sont soumises.

Voici quelques-unes des directions dans lesquelles nous agissons en 2021 :

- réalisation d'un terrain multisports dans la zone loisirs de l'Espace JKM,
- lancement des procédures en vue de l'extension de la crèche,
- réflexion et concertation pour l'évolution de l'Espace JKM,
- examen par le centre d'instruction du permis de la résidence services pour seniors,
- mise en place de voies partagées dans la commune et vers la gare (dossier rouvert avec la nouvelle municipalité voisine),
- actions environnementales et d'embellissement,
- lancement du processus pour réhabiliter le terrain de football,
- entretien et amélioration des voiries et bâtiments communaux.

Ainsi, en 2021 notre commune poursuivra bien sa marche positive au service de la qualité de vie de tous les Nonnais-Bretêchois.

Continuons à respecter les prescriptions sanitaires et restons solidaires.

Continuons à concevoir des projets, à avancer, et tous ensemble nous en sortirons pour le bien local et celui de notre pays.

*Chaleureusement*

**Gilles Studnia**  
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche

## Au sommaire

### 4 INFOS PRATIQUES

Horaires de la mairie  
Recensement des jeunes citoyens  
La mission local Dynam Jeunes  
Indemnisation d'assurances  
Permanences d'urbanisme et ABF

### 5 ACTUALITÉ DU VILLAGE

Vaccination : le point sur la situation  
Commerces et couvre-feu  
Le magazine devient bimestriel  
Audrey Maire, thérapeute Reiki  
Dispositif référents de quartiers

### 8 DOSSIER

Conseil municipal : mode d'emploi  
Principales décisions des récents conseils municipaux et communautaires

### 10 GÉNÉRATIONS

Recensement scolaire  
Du côté de la bibliothèque  
Lettres au Père Noël  
Animation scolaire  
Espace Jeunes  
Etat-civil  
Médailles du travail

### 12 CADRE DE VIE

Résidence services  
Parkings de l'église et du cimetière  
Travaux rue Guitel

### 13 SOCIAL

Emploi à domicile  
Nouveau : épicerie solidaire  
Allocation énergie  
Registre des personnes vulnérables

### 14 VIE ÉCONOMIQUE

Mobylease, votre partenaire mobilité  
Ofetyp, une imprimerie familiale

### 15 LIBRE EXPRESSION



# Infos pratiques

## Horaires mairie

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 14h-17h
- Mercredi : 9h30-12h
- Samedi : permanence accueil et état-civil le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 9h30 à 12h.

## Urbanisme

Le service urbanisme de la mairie vous reçoit sans rendez-vous le lundi après-midi, le mercredi matin et le vendredi après-midi aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie indiquées ci-dessus. Il vous conseille sur vos démarches d'urbanisme et vous renseigne sur la réglementation en vigueur. Tél. 01 30 80 51 54.

**Nota :** les dossiers sont instruits depuis 2013 par le pôle urbanisme de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) Tél. 01 30 55 12 69.

## Architecte des Bâtiments de France

M. Gaël Noblanc, nouvel Architecte des Bâtiments de France (ABF) réalise des permanences mensuelles, sur rendez-vous, à la mairie de Feucherolles. Ces permanences sont à destination des personnes ayant un projet de construction, d'aménagement ou d'extension situé dans un périmètre protégé.

### Prochaines permanences :

- Vendredi 12 février matin.
- Mardi 9 mars matin

**Contact :** Tél. 01 30 55 12 69

## Recensement des jeunes citoyens

Les jeunes gens de nationalité française, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans, doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois suivant leur date anniversaire. Pièces à fournir : carte d'identité ou passeport, livret de famille. Possibilité de faire la démarche en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Le jeune reçoit alors une attestation de recensement et sera par la suite convoqué à la journée de défense et de citoyenneté (JDC). Ces démarches sont nécessaires notamment pour participer aux concours et examens d'Etat, passer son permis de conduire, s'inscrire sur les listes électorales...

**Contact en mairie :** 01 30 80 07 00

## Mission locale Dynam Jeunes

La Mission locale de Saint-Germain-en-Laye se déplace à Saint-Nom-la-Bretèche, **uniquement sur rendez-vous.**

Vous avez entre 16 et 25 ans ? vous recherchez une formation, un emploi, un apprentissage ? La Mission locale Dynam Jeunes vous informe, vous conseille et vous oriente pour atteindre votre objectif. Elle peut aussi vous aider dans d'autres domaines tels que le logement, la santé... Une équipe de professionnels est à votre écoute pour mettre toutes les chances de votre côté !

**Permanences 2021, de 14h à 17h, à l'espace Jeunes :**

- Mercredi 17 mars
- Mercredi 22 septembre
- Mercredi 2 juin
- Mercredi 8 décembre

Rendez-vous préalable en téléphonant au 01 34 51 16 18



## Indemnisation d'assurances

Suite à la sécheresse et la réhydratation des sols constatées au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2018, la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour notre commune est parue au journal officiel le 17 juillet 2019.

Des riverains ont alors déclaré à leurs assurances, dans le délai légal de 10 jours, les dommages subis. Après expertise des assurances, la plupart d'entre eux se sont vu refuser toute indemnisation.

Si vous êtes dans ce cas, merci de contacter M. Michel Lauriol afin d'envisager une action collective de contre-expertises.

**Contact :** Tél. 07 67 10 42 30 / courriel [michel.lauriol@wanadoo.fr](mailto:michel.lauriol@wanadoo.fr)



### Magazine municipal Grand Angle n° 59 - Janvier 2021

**Mairie :** 32 rue de la Fontaine des Vaux 78860 Saint-Nom-la-Bretèche. Tél. : 01 30 80 07 00.

**Directeur de la publication :** Gilles Studnia, Maire. **Directrice de la rédaction :** Karine Dubois.

**Responsable service communication :** Pascal Bouchain, [communication@mairiesnlb.fr](mailto:communication@mairiesnlb.fr)

Tél. 01 30 80 07 13 / **Régie publicitaire :** LVC Communication : 06 11 59 05 32

Mise en page par nos soins. **Impression :** Mégatop (Naintré) 2 500 exemplaires.

**Photos :** Tout droit réservé. **Dépôt légal :** Janvier 2021 / ISSN 1268-4678.



Rejoignez-nous sur  
[facebook.com](https://www.facebook.com/mairiesaintnomlabreteche)  
[/mairiesaintnomlabreteche](https://www.facebook.com/mairiesaintnomlabreteche)



Inscrivez-vous  
à notre Newsletter web  
[www.saint-nom-la-breteche.fr](http://www.saint-nom-la-breteche.fr)

## Covid

# Vaccination

### Le point sur la situation

C'est le Préfet qui décide de l'implantation des centres de vaccination.

A ce jour, une quinzaine a ouvert dans les Yvelines, mais leur bon fonctionnement dépend directement du rythme des approvisionnements en doses de vaccin.

Le Préfet prévoit l'ouverture d'un centre au sein de la Communauté de Communes Gally Mauldre, sans toutefois en préciser la date ni le lieu précis. Nous ne manquons pas de vous tenir informés sitôt que ce centre sera opérationnel.

Les personnes prioritaires (+75 ans et personnes vulnérables) peuvent tenter d'obtenir un rendez-vous dans l'un des centres déjà ouverts, mais en raison d'une forte demande, il est aujourd'hui difficile d'en obtenir un : se connecter sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr), [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) ou d'appeler le **0800 009 110** (numéro vert 7j/7, de 6h à 22h).



### Tests antigéniques

*Une opération de dépistage du Covid a été organisée en mairie samedi 16 janvier par la Région Ile-de-France en partenariat avec la Croix-rouge.*

*52 tests ont été réalisés, tous étaient négatifs.*

# Couvre-feu

### Nouveaux horaires de vos commerces et restaurants

Avec le couvre-feu avancé à 18h, une fois encore nos commerces et restaurants ont dû s'adapter. Côté commerces, certains ouvrent plus tôt : dès 7h pour *Carrefour city* et *Franprix*. D'autres ouvrent toute la journée « non stop » comme *Le Clos de la Bretèche*, *la Spirale des vins*, *Soif d'Évasion*. Côté restaurants et traiteurs, la livraison étant possible après 18h, plusieurs d'entre eux vous proposent cette solution : *l'Aventura*, *Sayuri sushi*, le traiteur *Passons à table* (Sandra Duboueix). Pour connaître tous les horaires actualisés, scannez le QR code ci-dessus ou consultez la page « *Actualités restos et commerces* » sur [www.saint-nom-la-breteche.fr](http://www.saint-nom-la-breteche.fr).



# Communication

### Votre magazine Grand Angle devient bimestriel...

Jusqu'ici, vous receviez le magazine *Grand Angle* trois fois par an et une lettre d'informations plus courte, *SNB Village infos*, environ quatre fois par an. Pour plus de simplicité et de cohérence, nous avons décidé de fusionner ces deux supports d'information en un seul. Vous recevrez désormais uniquement *Grand Angle* et ceci tous les deux mois. Il sera accompagné plusieurs fois par an de son supplément associatif *SNB Asso infos*. Si vous ne recevez pas régulièrement nos publications, merci de nous le signaler par mail à [communication@mairiesnlb.fr](mailto:communication@mairiesnlb.fr) ou en contactant le 01 30 80 07 13.

## Audrey Maire

Thérapeute énergétique,  
Maître Reiki



Audrey Maire habite notre village depuis bientôt 15 ans. Elle a découvert les soins énergétiques il y a une dizaine d'années. Après avoir étudié le Shiatsu, elle s'est prise de passion pour le Reiki Usui et Karuna, et s'est naturellement formée à cet art énergétique d'origine japonaise qu'elle pratique depuis 4 ans.

Installée tout récemment dans l'un des cabinets de thérapeutes situé 1 place de l'Eglise, Audrey Maire propose des soins énergétiques Reiki, ainsi que des formations à cette technique.

Basée sur l'harmonisation des énergies par des techniques de relaxation et imposition des mains, cette thérapie agit à la fois sur les plans psychique, émotionnel et physique en cas de douleurs, maladies psychosomatiques, longues maladies, baisse d'énergie, blocages émotionnels, deuil, rupture, besoin d'évolution personnelle, enfants sensibles, accompagnement périnatal, stress, burn out...

Les soins énergétiques Reiki apaisent le corps et l'esprit. Ils vont à la source du blocage énergétique avec des bienfaits immédiats. Audrey Maire accompagne aussi les aides-soignants, infirmier(e)s, praticiens de santé, thérapeutes... pour se ressourcer et transmettre de l'énergie à leurs patients.

**Contact :** Tél. 06 15 24 62 03  
[audreymaire0@gmail.com](mailto:audreymaire0@gmail.com)

## Dispositif référents de quartiers

**La municipalité a désigné parmi les conseillers municipaux majoritaires des référents de quartiers pour une meilleure proximité avec tous les Nonnais-Bretêchois.**

Chaque habitant a reçu courant décembre une lettre d'information personnalisée lui indiquant le nom et les coordonnées de l'élu(e) référent(e) propre à son secteur.

Le rôle du référent consiste, dans le respect de l'intérêt général, à représenter le quartier et à faire remonter vos préoccupations, attentes et suggestions, auprès des autres élus et des services municipaux.

### Ses principales missions sont :

- Être à votre écoute au quotidien
- Apporter des réponses à vos questions
- Recueillir vos remarques et suggestions
- Vous informer et/ou vous consulter sur les projets qui concernent votre quartier
- Organiser des réunions de quartier pour échanger avec la municipalité lorsque c'est nécessaire.

En mairie, les différents services municipaux restent vos interlocuteurs au quotidien. Ce dispositif est un moyen complémentaire d'échanges et d'informations.

Attention, les référents de quartiers ne peuvent interférer dans les relations privées de voisinage. En cas de difficultés, il convient de contacter le Conciliateur de Justice.

### **Vous n'avez pas reçu la lettre ?**

Ecrivez à [k.dubois@mairiesnlb.fr](mailto:k.dubois@mairiesnlb.fr)

Le nom et l'email de votre référent vous seront communiqués pour qu'il entre en contact avec vous.

Christian Ghez



Christelle Bardeille



Thomas Batigne



Christine Caillat



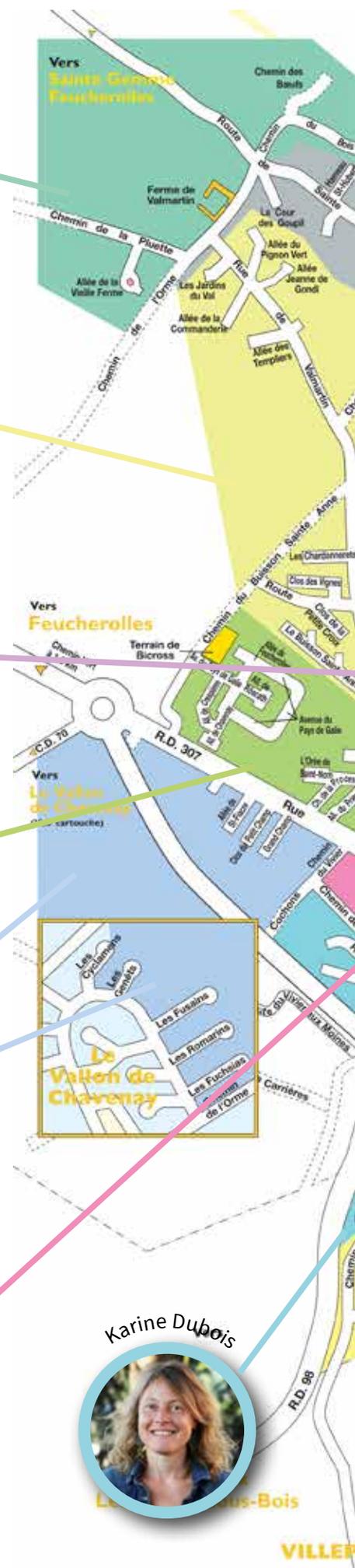
Romain Le Sage-Giacomini



Muriel Degavre



Karine Dubois





Sylvie Sormail

Michel Moreau

Florent Boron

Vanessa Brinkmeyer Martinet

Axel Faivre

Clothilde Freté

Gérard Parfait

Veronique Lozevis

Isabelle Trappier

Jean-Marc Fructus

Karel Kurzweil

Pascale Courmont

Dominique Gerbert

## Vie locale

# Conseil municipal : mode d'emploi

**Le Conseil municipal gère les affaires communales d'une façon précisément encadrée par la Loi.**

*Élu tous les six ans au suffrage universel direct, le Conseil municipal représente les habitants disposant du droit de vote sur la commune. C'est lui qui élit le Maire et ses adjoints lors de sa première séance.*

*Dans le cadre de la pandémie, notre commune a décidé de rendre ses séances publiques en visioconférence. C'est une bonne occasion de présenter ses missions, compétences et mode de fonctionnement.*

## Sa mission et ses compétences

Aux côtés du Maire, organe exécutif de la commune, le conseil municipal est une instance de décision chargée de « régler par ses délibérations les affaires de la commune » (article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il statue sur les questions d'intérêt public communal sauf si elles sont dévolues par la loi à l'État ou à d'autres personnes publiques et à condition de ne pas empiéter sur les attributions conférées au Maire.

Parmi ses compétences : le Conseil émet des vœux sur les sujets d'intérêt local, vote les budgets prévisionnels de la collectivité, approuve le compte administratif (budget exécuté), crée des commissions et comités consultatifs, crée et supprime des services publics municipaux, décide des travaux, gère le patrimoine communal...

Il peut déléguer une partie de ses compétences au Maire, auquel cas, ce dernier est dans l'obligation de lui rendre compte régulièrement des décisions prises par délégation (exemples : réalisation d'emprunts pour financer les investissements prévus au budget, droit de préemption, création de classes...).

Parmi les compétences qu'il ne peut déléguer au Maire : vote du budget de la commune, régime indemnitaire du personnel, approbation du compte administratif du Maire...



*Les séances sont aujourd'hui diffusées en direct sur la page Facebook de la mairie*

## Son mode d'action

Le conseil municipal exerce ses compétences en adoptant des délibérations. Celles-ci sont préparées par l'exécutif avec l'appui technique et juridique des services de la mairie et peuvent avoir fait l'objet d'une étude et d'un débat dans le cadre des commissions compétentes dans le domaine concerné.

En séance, les délibérations font l'objet d'une discussion avec possibilité pour les conseillers municipaux de poser des questions, proposer des amendements qui sont soumis au vote, exprimer leurs opinions.

Les délibérations prises sont exécutoires après publication / affichage public et transmission au représentant de l'État dans le département.

## Ses règles de fonctionnement

• Le nombre de conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune. Entre 3 500 et 4 999 habitants, le conseil municipal compte 27 conseillers.

• Il se réunit au moins 1 fois par trimestre et autant de fois que nécessaire.

• Il se tient généralement en mairie et en séance publique sauf raison impérieuse. Un huis clos peut être décidé si le Maire ou trois conseillers le demandent et que la décision est votée à la majorité.

- Il est présidé par le Maire ou à défaut dans l'ordre du tableau des adjoints et des conseillers. Le président ouvre et clôt la séance, dirige les débats, fait procéder aux votes, assure le bon déroulement.
- Il doit respecter la règle du quorum et réunir physiquement au moins la moitié des conseillers (1/3 dans le contexte Covid).
- L'ordre du jour est fixé librement par le Maire qui doit cependant intégrer certains points obligatoires (débat d'orientations budgétaires, budgets, comptes administratifs, rapports d'activités des intercommunalités...).
- Il doit se doter d'un règlement intérieur lorsque la commune compte plus de 3 500 habitants.
- Un compte-rendu succinct puis un procès-verbal sont établis après chaque séance.
- Le public ne peut intervenir durant la séance ni manifester son approbation ou désapprobation. Sur demande préalable, le Maire peut cependant permettre à un membre du public d'intervenir mais ceci uniquement après la clôture de la séance.

## Zoom sur le rôle du Maire

Le Maire est à la fois agent exécutif de la commune et agent de l'Etat.

Il prépare et exécute les décisions du Conseil, il est le chef de l'administration communale, il est chargé du pouvoir de police, il prend des arrêtés municipaux.

Il est aussi officier d'Etat civil et de police judiciaire, il organise les élections et est chargé du recensement citoyen.



## Principales décisions prises lors des derniers conseils municipaux et communautaires

### ► Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2020

- Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal fixant les modalités du droit d'expression dans le magazine municipal et le site internet de la mairie.
- Nominations complémentaires au sein de quatre Comités consultatifs.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SEY pour les travaux d'enfouissement et d'éclairage public rue Guitel.
- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) relatifs au schéma d'assainissement et au schéma directeur de l'eau potable.
- Approbation du contrat de territoire « Eau et climat » du bassin versant de la Mauldre et de ses affluents et de la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique.
- Opposition au transfert de compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la CCGM.

**Prochain conseil municipal :** mardi 23 mars en mairie, séance consacrée notamment au vote du budget.

Retrouvez comptes-rendus et procès verbaux des séances sur le site web de la mairie : [www.saint-nom-la-breteche.fr](http://www.saint-nom-la-breteche.fr)

### ► Conseils communautaires des 3 novembre et 16 décembre 2020

- Adoption d'une motion en faveur de la préservation du commerce de proximité afin d'alerter les représentants de l'Etat.
- Création d'un poste de chargé de développement économique et commerce de proximité.
- Création d'un comité consultatif dédié au développement durable. Il sera composé de membres élus et non élus désignés par arrêté du Président.
- Opposition à l'unanimité au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la communauté de communes.

#### **Prochains conseils communautaires :**

- 3 février à 18h : séance principalement consacrée au bilan du Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT de Gally Mauldre
- 3 mars : séance notamment consacrée au débat sur les orientations budgétaires de 2021

Comptes-rendus et informations sur le site [www.cc-gallymauldre.fr](http://www.cc-gallymauldre.fr)

## Recensement scolaire

Le recensement scolaire des enfants nés en 2018 a lieu actuellement jusqu'au 19 mars 2021.

Pour procéder à l'inscription de votre enfant, présentez-vous au service scolaire de la mairie muni(e) des documents suivants :

- fiche d'inscription scolaire téléchargeable sur le site de la ville
- justificatif de domicile de -3 mois
- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- carnet de santé
- en cas de divorce, le dernier acte de jugement du tribunal mentionnant la garde des enfants

Cette information est également valable pour les enfants faisant leur première rentrée à Saint-Nom-la-Bretèche (nouveaux habitants).

### Inscription au Cours Préparatoire

Les familles dont les enfants feront leur entrée en CP à l'école élémentaire Pasteur en septembre 2021 seront invités ultérieurement à transmettre une copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant.

Contact : 01 30 80 07 08

## Lecture

# Du côté de la bibliothèque

### Le Rendez-vous des Doudous :

Amélie Gérardal, responsable de la bibliothèque, donne rendez-vous aux enfants de 0 à 5 ans accompagnés de leurs parents, pour écouter de belles histoires et des comptines. Animation gratuite de 30 minutes. Places limitées. Réservations obligatoires par mail ou téléphone.

### Prochains RDV des Doudous :

- Mercredi 10 février 2021, à 10h
- Samedi 13 février 2021, à 10h
- Mercredi 10 mars 2021, à 10h
- Samedi 13 mars 2021, à 10h

### Exposition « Comment fait-on un livre ? »



Ils sont là, tout autour de nous, à la maison, à l'école, à la bibliothèque. Il y en a pour tous les âges, tous les usages, avec ou sans images. Ce sont les livres... mais comment fait-on un livre ?

Amélie vous propose une exposition sur ce thème librement accessible aux heures habituelles d'ouverture de la bibliothèque jusqu'au 13 février prochain.

**+infos :** Bibliothèque municipale, place des Écoliers, rue Michel Pérot. Tél. 01 30 51 31 90 : courriel : [bibliotheque@mairiesnlb.fr](mailto:bibliotheque@mairiesnlb.fr) site : [www.bibsnlb.cassioweb.com](http://www.bibsnlb.cassioweb.com)

### Horaires d'ouverture aménagés :

- Mardi de 15h à 18h
- Mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
- Vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 18h
- Samedi de 10h à 12h30

# Lettres au Père Noël

### C'est au tour du Père Noël de remercier les enfants !

Le Père Noël est ravi : il a reçu une centaine de lettres des enfants du village.

Poèmes, dessins, collages : la créativité, l'humour et la tendresse ont été au rendez-vous. Quinze lettres ont particulièrement ému le Père Noël. Leurs auteurs seront invités à venir chercher un cadeau très prochainement remis par le Service des Affaires Culturelles et Associatives (SACA) de la mairie.

Bravo à tous les artistes !



## Animation scolaire

# Développer la créativité

Les enfants de maternelle construisent Paris en Kapla !



Le 18 janvier dernier, les enseignants de l'école maternelle Jean de la Fontaine ont proposé aux enfants une fantastique animation autour du Kapla. Ils ont ainsi reconstitué les rues de Paris, la tour Eiffel et même le métro aérien.

Cette animation qui stimule la concentration et l'imagination aura-t-elle suscité des vocations d'architectes, d'urbanistes ou d'aménageurs urbains ? Réponse dans quelques années...

## Etat civil\*

### Naissances

Barthélemy LUYT  
23 SEPT. AU CHESNAY-ROCQUENCOURT  
Claire WESTRELIN PRONESTI'  
18 OCT. AU CHESNAY-ROCQUENCOURT  
Sienna ZACZEK  
6 OCTOBRE A POISSY  
Oscar CHAUVIN  
31 OCTOBRE A VERSAILLES  
Perrine URION  
28 OCTOBRE AU CHESNAY-ROCQUENCOURT  
Vincent NASSAR  
23 NOV. AU CHESNAY-ROCQUENCOURT

### Mariage

Rodolphe LAS et Herchell CABRERA  
31 OCTOBRE A SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE

### Décès

Emilienne SOISMIER née LE BRAS  
18 OCTOBRE A SAINT-NOM-LA-BRETECHE  
Gérard FONTAINE  
23 OCTOBRE A CHAON (LOIR-ET-CHER)  
Gérard RICHARD  
11 NOVEMBRE AU PORT-MARLY  
Suzanne JEANTHEAU née PARÉ  
24 NOVEMBRE A VERSAILLES  
Jacques ARBEIT  
28 NOV. AU CHESNAY-ROCQUENCOURT  
Ginette PETREL née OLIVIER  
8 DÉC. A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
Eliane DELAUTRE née TIXIER  
1<sup>er</sup> DÉC. A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

## Espace Jeunes

Situé face à centre culturel JKM, place Henri Hamel, l'Espace Jeunes est un lieu d'activités, de découverte, d'expression et de loisirs éducatifs qui s'adresse en priorité aux adolescents de 11 à 17 ans. Les horaires de la structure ont été adaptés au nouveau couvre-feu : ouverture les mercredis et samedis de 13h30 (au lieu de 14h) à 17h30 et le vendredi.

L'Espace Jeunes sera ouvert durant les vacances scolaires de février, du lundi au samedi de 14h à 18h.

Inscription possible tout au long de l'année. Cotisation annuelle : 25 €.

**Contact :** Marc Eloffe  
jeunesse@mairiesnbl.fr  
06 24 02 83 96

## Médailles du travail



Cette rubrique met à l'honneur les Nonnais-Bretêchois qui ont obtenu l'une des quatre médailles du travail délivrées par le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (Argent : 20 ans de services, Vermeil : 30 ans, Or : 35 ans et Grand Or : 40 ans).

### Les récipiendaires\* pour la promotion de janvier 2021 sont :

- Eric CROSBIE, Steward chez Air France (Argent)
- Vincent CULTY, Ingénieur chez Total (Argent)
- Stéphane LE FUR, Ingénieur chez Idemia Identity & Security (Argent)
- Eric HAROUARD, Cadre bancaire chez Société Générale (Vermeil)
- Pierre-Emmanuel DELPECH, Directeur chez Laudeltech (Or, Grand Or)

Le dépôt des dossiers « dématérialisés » est désormais le seul canal de transmission accepté par les services préfectoraux sur le site [www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail](http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail). Les demandes doivent être faites directement par l'employeur, non par les récipiendaires eux-mêmes.

**Nota :** La diffusion de ces informations a fait l'objet d'une autorisation préalable de la part des familles et personnes concernées (Etat-civil et médailles du travail).

## Résidence services

### Le dépôt du permis de construire est prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2021

La résidence services pour séniors, projet privé dont la construction est envisagée dans la zone du Vivier, au Sud du village, doit accueillir un ensemble d'appartements côté Est du chemin des Cochons et des maisons individuelles côté Ouest.

Côté Ouest le bâti doit occuper une partie de terrain située en zone humide. La loi sur l'eau s'y applique avec des conditions et contraintes particulières à respecter. Linkcity, le promoteur, doit entre autres, compenser la partie de zone humide sur laquelle il construit, en aménageant ailleurs une zone humide de surface égale à 1,5 fois celle utilisée. Dans le cas présent, le site de compensation est tout proche : il se situe à Chavenay à proximité de la station de traitement de l'eau.

L'instruction du permis de construire, dans le cadre de l'application de la loi sur l'eau, pourra prendre jusqu'à 6 mois.

Perspective du projet représentant l'ensemble d'appartements (dessin non contractuel)



© Cabinet d'architectes Pierre & Cédric Vigneron et Partenaires

## Le point sur les travaux

### Parkings de l'église et du cimetière



En février, deux parkings vont faire l'objet d'aménagements : le parking de l'église et celui du cimetière.

Dans un premier temps, le parking du cimetière bénéficiera d'une réfection à l'identique : enrobé sur le chemin d'entrée et jusqu'à l'entrée du cimetière ; grave sur les places de stationnement. La grave, mélange de sable et de graviers, a l'avantage de permettre l'infiltration des eaux de pluie et d'éviter le ruissellement. Concernant les places de stationnement elles-mêmes, elles feront l'objet d'un marquage au sol et leur nombre restera inchangé. Durée estimée des travaux : une semaine.

Dans un second temps, une fois ces travaux achevés, deux aménagements seront réalisés sur le parking de l'église : création d'une place handicapés supplémentaire et marquage en zone

bleue d'une partie du parking (côté église) afin d'éviter les stationnements de longue durée.

### Les travaux d'enfouissement se préparent rue Guitel

Ces travaux concernent la portion de la rue Guitel située entre la route de Saint-Germain et la rue du Clos de la Motte. Ils comprennent l'enfouissement des réseaux (électrique et télécom), la vérification de la conformité du réseau d'assainissement et la réfection de la voie elle-même.

#### Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- Fin janvier : début de l'enquête riverains menée par un bureau d'étude déjà désigné
- Mars : attribution de la subvention demandée au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)
- Juin / juillet : début des travaux après confirmation de l'obtention de la subvention

# Emploi à domicile

**CBL Réagir est là pour vous aider !**

L'association **CBL Réagir** est une structure d'insertion par l'activité économique implantée dans les Yvelines depuis 1995. Elle intervient dans 50 communes du territoire en aidant d'un côté, des employeurs en recherche d'aide à domicile et de l'autre, des hommes et des femmes éloignés de l'emploi.

► Aux particuliers employeurs, l'association apporte une réponse rapide et personnalisée à des besoins d'aide ponctuelle ou durable dans des domaines très variés : entretien de la maison, du jardin, de la piscine, garde d'enfants, aide aux seniors, bricolage... Plusieurs avantages pour les particuliers : application du crédit d'impôt de 50 % pour les services à la personne, démarches administratives gérées à 100 % par l'association (pas de déclaration Cesu à faire), aucun engagement dans la durée, intervention possible même pour une mission courte (2h minimum). L'association, en fonction des besoins formulés par l'employeur, choisit le profil de l'intervenant et se porte garante de son travail.

**Vous êtes intéressé(e) ?** Contactez CBL Réagir au 01 30 78 11 96

► Aux demandeurs d'emploi, l'association offre les moyens de retrouver le chemin vers un emploi stable. Elle leur confie des missions professionnelles rémunérées complétées par un accompagnement de fond : formations, ateliers de professionnalisation, rendez-vous de suivi avec un conseiller personnel...

Les missions proposées peuvent concerner : le bâtiment et les travaux, la restauration, l'entretien/nettoyage, les espaces verts, la manutention, le gardiennage, l'accueil et l'événementiel... Les bénéficiaires de cette aide peuvent être entre autres : demandeur d'emploi de longue durée (+1 an), bénéficiaire des minima sociaux (RSA...), suivi par la Mission locale (jeunes de -26 ans), travailleur handicapé, démuné de toute ressource et en rupture familiale...

**Vous êtes concerné(e) ?** Contactez la CCAS de la Mairie au 01 30 80 07 11

**Nouveau**

# Épicerie solidaire

**Ouverture d'une épicerie solidaire à Noisy-le-Roi**

Avec la crise du Covid, la précarité alimentaire s'est installée ou renforcée dans de nombreux foyers. L'ouverture d'une épicerie solidaire à Noisy-le-Roi a pour objectif de faire sortir les familles concernées de l'insécurité alimentaire et de les accompagner vers l'autonomie matérielle. Le projet est porté par l'association **Entraide Logement** située à Bailly et soutenu par les mairies de Bailly, Noisy-le-Roi, Saint-Nom-la-Bretèche et par plusieurs associations dont la Croix Rouge de Versailles.

**Comment ça marche ?** Il s'agit d'une aide alimentaire sous forme de paniers avec une participation financière minime. Une fois par semaine, le jeudi, le/la client(e) accède à un panier qui couvre deux jours de consommation alimentaire pour chaque personne du foyer. Il est possible de compléter le panier de base par des produits d'hygiène, de nettoyage avec une petite participation financière. Les produits proviennent de commerces et producteurs locaux, de la Banque alimentaire et de diverses associations solidaires.

**Pour qui ?** Cette aide est destinée aux personnes et foyers qui rencontrent des difficultés financières même provisoires. Il faut être orienté soit par une assistante sociale du Département, soit par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de sa commune.

**Contact :** CCAS de Saint-Nom-la-Bretèche Tél. 01 30 80 07 11

**A noter :** l'association a besoin de bénévoles pour les ramasses, la mise en rayon, l'accueil... Si vous souhaitez vous engager : [epiceriesolidairebnr@gmail.com](mailto:epiceriesolidairebnr@gmail.com)

## Allocation énergie

Le Centre Communal d'Action Sociale de notre village reconduit cette année encore l'attribution de l'allocation énergie, attribuée sous certaines conditions de ressources, aux personnes répondant aux critères suivants :

- Être âgé(e) de 65 ans révolus au moment de la demande
- Familles nombreuses avec trois enfants et plus à charge
- Être parent isolé avec enfant(s) à charge
- Être bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) non à charge d'un tiers.

Date limite de dépôt des dossiers fixée au 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Renseignements en mairie :**  
CCAS Tél. / 01 30 80 07 16

## Inscrivez-vous

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la mairie tient à jour un registre confidentiel sur lequel les personnes vulnérables peuvent s'inscrire (ou être inscrites) afin de bénéficier d'une vigilance particulière en cas de grand froid ou de forte chaleur (personnes âgées, malades ou isolées).

Cette mesure préventive, permet au CCAS, en cas de déclenchement d'alerte météorologique majeure de la Préfecture, de contacter ces personnes pour s'assurer qu'elles ne se trouvent pas en difficulté et, si besoin, leur apporter aide et assistance.

Ce dispositif de prévention est le fruit d'un partenariat entre la Préfecture, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et les Centres Communaux d'Action Sociale.

**Inscription tout au long de l'année en mairie en contactant le CCAS : 01 30 80 07 16.**

## Mobylease

### Votre partenaire mobilité !

Installés dans la zone d'activités du Vivier, au premier étage du garage *Rabot auto Saint-Nom* avec lequel ils se sont associés, Fabien Lhéritier et Michel Eldoh ont créé, en mai dernier, *Mobylease*, une société de location de véhicules toutes marques et toutes durées.

Le marché de la location de véhicules avec services est en plein essor dans les petites et moyennes entreprises (PME), mais aussi et surtout chez les particuliers qui souhaitent désormais lisser leur budget véhicule et ne plus subir les contraintes liées (entretien, revente...).

*MobyLease* accompagne les PME dans la gestion de leur flotte de véhicules professionnels et apporte assistance et conseils aux particuliers.

Cette structure réactive et flexible s'appuie sur un réseau de partenaires et de fournisseurs lui permettant de proposer des solutions les mieux adaptées aux besoins de leur clientèle et à des prix très compétitifs. *MobyLease* s'est associé à Cédric Rabot, un acteur automobile installé de longue date dans notre commune, pour son offre diversifiée, tant sur les différentes marques de véhicules neufs que sur son parc de véhicules d'occasion récents.

Alors que ce soit pour de la location courte, moyenne ou longue durée, pour un véhicule neuf ou jeune occasion, essence, diesel, électrique ou hybride, standard ou haut de gamme, *Mobylease* vous proposera la meilleure solution pour vous même ou votre entreprise. **+Infos :** [www.mobylease.fr](http://www.mobylease.fr). **Contact :** 01 39 38 06 94.



## Ofetyp

### Une imprimerie familiale à votre service, près de chez vous



David Nizard, habitant la commune depuis plus de 10 ans, vient de trouver à Saint-Nom-la-Bretèche un local de 300 m<sup>2</sup>, idéal pour y implanter l'imprimerie créée par son père, Victor Nizard, en 1968.

David et sa sœur Valérie ont repris l'activité familiale auparavant située à Rueil-Malmaison. Forte d'une expérience de plus de 50 ans, l'imprimerie *Ofetyp* a su s'adapter au fil du temps aux nouvelles technologies du numérique.

David, le directeur, est aux commandes de la fabrication. Doué d'un véritable savoir-faire avec tous les outils de productions, il sait répondre aux demandes spécifiques, aux urgences et aux exigences de dernière minute. Il vous conseille et vous propose des devis adaptés et optimisés.

Valérie, graphiste-designer expérimentée, diplômée de l'école *Met de Penninghen*, maîtrise la conception graphique. Elle peut créer l'identité visuelle de votre entreprise, de votre association, son logo, sa charte graphique et tout type de dépliants, plaquettes, brochures...

*Ofetyp* est parfaitement équipée en outils numériques pour imprimer rapidement de petites et moyennes quantités de documents avec diverses finitions, répondant ainsi aux exigences de qualité, de réactivité et de flexibilité. Fini les soucis de délais et les quantités minimales ! L'imprimerie assure également les plus grandes quantités d'impression en offset. David attend d'ailleurs la livraison prochaine d'une toute nouvelle machine hybride très performante.

Que ce soit pour du papier à entête, des enveloppes logotypées, cartes de visite, faire-parts, invitations, affiches, plaquettes, adhésifs, brochures, roll-up... l'équipe sera ravie de vous accueillir du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30 dans ses nouveaux locaux : 5 rue de la Plaine, zone d'activité du Vivier à Saint-Nom-la-Bretèche. **Contact :** 01 55 47 15 50 / [david@ofetyp.com](mailto:david@ofetyp.com)

## 2021 : les nouveaux projets prennent vie !

En cette nouvelle année, tous les membres du groupe majoritaire « Un village en mouvement » s'associent pour vous adresser leurs meilleurs vœux ! Malgré une année 2020 compliquée qui a nécessité de mobiliser beaucoup d'énergie pour adapter les services publics aux nouvelles contraintes sanitaires, nous gardons le cap sur la concrétisation de nos projets d'avenir. Les travaux de la rue Charles de Gaulle, incluant le parking des Platanes, se sont achevés en temps et en heure début novembre 2020 avec des coûts maîtrisés en dépit de la crise sanitaire : le montant initial des travaux avait été estimé à 4 669 K€ ; il s'élève finalement à 4 440 K€.

Autre projet important pour la vie du village et notamment pour les jeunes : le terrain multisports de plein air dont l'implantation est prévue près de l'espace JKM sur l'emprise de l'actuel terrain de basket. Des échanges d'idées ont eu lieu avec les jeunes, un repérage dans des communes déjà équipées a été réalisé, et des devis sont en cours. Objectif : un terrain accessible dès cette année !

Parmi les projets à court terme, il faut aussi citer le marquage au sol de pistes cyclables, le covoiturage et les travaux d'extension de la crèche pour lesquels nous allons lancer la recherche du maître d'œuvre. Pour les projets et chantiers de plus long terme comme la réfection du terrain de football, la transformation de l'espace JKM ou encore la restauration de l'église, un travail de fond est engagé afin de préparer les dossiers, la méthodologie de concertation et les demandes de subventions.

Sur certains de ces sujets, nous pourrons bientôt échanger ensemble au sein des comités consultatifs dont certains, selon leurs domaines, commenceront à se réunir en visioconférence à partir de février. Vous avez des questions ou souhaits concernant la vie locale ? Pensez à solliciter votre référent de quartier qui saura vous écouter et prendre vos préoccupations en compte pour que votre année 2021 soit sereine et constructive.

Liste majoritaire « Un Village en Mouvement »

## 2021, Ensemble

Les élus et les membres du collectif « Ensemble pour Saint-Nom-la-Bretèche » vous adressent tous leurs vœux de santé, de petits et grands bonheurs et de joie pour cette nouvelle année, dont nous espérons qu'elle sera plus sereine que la précédente et vous permette de réaliser tous vos projets. Plus que jamais, il nous semble important de pouvoir œuvrer collectivement non seulement pour nous entraider et lutter contre la morosité actuelle en étant solidaires mais aussi en développant des projets positifs, qu'ils soient culturels, « récréatifs », citoyens, environnementaux, sportifs, économiques, ou simplement en évoquant ensemble les problématiques de la commune afin de pouvoir contribuer à leur résolution. Conformément à nos valeurs participatives, et au-delà de vous représenter au conseil municipal et vous informer sur la vie locale, notre démarche collaborative consiste également à initier, encourager et fédérer les initiatives individuelles et collectives qui contribuent au bien-vivre à Saint-Nom-la-Bretèche. Ainsi, sur notre site internet [www.ensemblepoursaintnom.fr](http://www.ensemblepoursaintnom.fr), vous trouverez les dernières nouvelles qu'il nous semble important de relayer, mais également des formulaires vous permettant de vous exprimer sur la vie locale, faire part de sujets qui vous tiennent à cœur, indiquer d'éventuelles anomalies ou au contraire saluer les actions que vous voudriez mettre à l'honneur. Vous pourrez également soumettre vos questions que nous pourrions relayer lors des commissions ou des conseils municipaux. Depuis mars 2020, notre action a déjà porté ses fruits. Par exemple, outre notre action en faveur de nos commerçants (cf. notre site), nous avons poussé et obtenu la création d'une nouvelle classe de maternelle, une plus grande transparence dans les menus scolaires, la diffusion du conseil municipal en direct sur internet, ... Nous contribuons avec passion à la vie associative et culturelle. D'autres projets sont en cours. N'hésitez pas à soumettre vos idées que nous pourrions soutenir dans les prochains mois. Les mesures sanitaires sont encore aujourd'hui très contraignantes. Mais cela ne nous empêche pas d'être créatifs. Bien au contraire, ces restrictions révèlent chez chacun de nous une incroyable inventivité qui peut être mise au service de projets concrets pour notre commune et tous ses habitants. Ensemble, nous sommes plus forts.

Les élus et les membres du collectif « Ensemble pour Saint-Nom-la-Bretèche » J-Ph. ANTOINE, N. ZENOU, J. FENAILLON, S. LAFEUILLADE

## REVONS UN PEU !

L'année 2020 s'est achevée en laissant présentes dans nos mémoires toutes les mauvaises surprises qu'elle nous a réservées. *Gageons que 2021 marquera un renouveau* avec la victoire sur le virus, la liberté de se déplacer et les relations humaines retrouvées et que cette nouvelle année permettra à ceux qui ont subi les conséquences économiques de la crise d'être aidés et de rebondir, et à tous de vivre libres et heureux ! Lors de notre première tribune, après 6 mois de mandat, nous vous avons fait part de notre déception avec la nomination des conseillers délégués, le dénigrement systématique de l'opposition en Conseil Municipal, l'absence de concertation avec les commerçants, le peu d'actions mises en place par l'équipe majoritaire... *Que s'est-il passé depuis ? RIEN !* Seul progrès : la diffusion sur internet des Conseils Municipaux... que nous avons appelé de nos vœux... espérons que cela perdure après la sortie de crise. Le Maire a décidé de museler encore plus l'opposition en diminuant de moitié sa surface d'expression dans le Grand Angle, en lui limitant l'accès aux supports municipaux alors que la loi, au contraire souhaite en octroyer davantage. Aucun comité consultatif ne s'est encore réuni même en distanciel et le Maire y impose un règlement qui risque de brider toute créativité et la proposition de belles idées. Les différents confinements ou couvre-feux ne peuvent tout expliquer et surtout pas cette inertie. Nous avons l'impression qu'avec la pandémie, à Saint-Nom-La Bretèche, c'est la double peine. On ne fait RIEN, parce qu'on ne peut rien faire. Or c'est justement pendant ces périodes compliquées qu'il faut faire preuve d'audace, de créativité, d'agilité pour continuer à aller de l'avant. Dans cette crise, nous constatons que ce qui fait du bien, c'est de faire ensemble, d'inventer et réaliser des projets en commun. Dans la vie citoyenne, cela passe par la discussion, les apports enrichissants de tous, pour aboutir à un projet collectif partagé. Nous espérons donc et rêvons un peu pour qu'en 2021, Gilles Studnia fasse preuve de plus de dynamisme et d'ouverture et nous permette de mettre en place de belles actions dans l'intérêt de tous, pour le bien-vivre à Saint-Nom-La-Bretèche. *Soyez prudents, protégez-vous bien ! Nous vous souhaitons que vos rêves, comme les nôtres, deviennent réalité, en 2021. Retrouvez l'Association « J'aime Saint-Nom » sur Facebook.* Eric Frommweiler et Stéphanie Noguès, Conseillers Municipaux et toute l'Equipe « J'aime Saint-Nom ».

# S.P.C.E. Choron



Salle d'exposition



Plomberie - Sanitaire  
Traitement de l'eau



Électricité générale  
Chauffage électrique



Chauffage Central



Climatisation & ventilation  
Pompes à chaleur



Remplacement  
de Chaudière

(Crédit d'impôt selon loi de finance)



Chauffe-eau thermodynamique,  
Électrique, Gaz (Crédit d'impôt)

Votre salle de bains,  
un rêve qui se réalise  
**Création & rénovation  
de salle de bains**

24, rue Charles de Gaulle

Tél.: **01.30.56.71.87**

78860 Saint-Nom-la-Bretèche

Fax : 01.30.80.48.95

[www.spce-choron-chauffage-electricite.fr](http://www.spce-choron-chauffage-electricite.fr)

e-mail : [spce.choron@wanadoo.fr](mailto:spce.choron@wanadoo.fr)

## Menuiserie Geppetto



Dressing

Cuisine

Parquet

Escalier

Meubles

Peinture



Fenêtres

Portes

Volets battants

Volets roulants

Portes de garage

Portails/Clôtures

09 75 51 11 30

[www.menuiserie-geppetto.fr](http://www.menuiserie-geppetto.fr) - 8, rue de Maule - 78870 Bailly - [facebook.com/menuiserieGeppetto](https://facebook.com/menuiserieGeppetto)



## LA RESIDENCE

*Mon partenaire immobilier*

Agence de **Saint-Nom-la-Bretèche**

33 route de Saint-Germain

78860 Saint-Nom-la-Bretèche

**Diagnostics offerts pour toute exclusivité**



**Notre agence  
à vos côtés  
pour concrétiser  
vos projets 2021**

Pour Simplifier,  
Sécuriser et  
Optimiser vos  
transactions, notre  
Agence met à votre  
service la signature  
électronique et  
l'étude préalable  
financière.

**01 34 62 62 00**

**Achat - Vente - Location**

[caroline@laresidence.fr](mailto:caroline@laresidence.fr) - [www.laresidence.fr](http://www.laresidence.fr)